

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 2671

présenté par
Mme Kerbarh

à l'amendement n° 2186 de M. Acquaviva

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12 M, insérer l'article suivant:

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« . Elle pilote l' »

les mots :

« , notamment en matière d' »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision